

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 34 du 17 août 2017

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 6

CIRCULAIRE N° 9577/ARM/CAB/SDBC/DDH/BMA
portant abrogation de texte.

Du 26 juillet 2017

CABINET DE LA MINISTRE : *sous-direction des bureaux des cabinets ; département des distinctions honorifiques.*

CIRCULAIRE N° 9577/ARM/CAB/SDBC/DDH/BMA portant abrogation de texte.

Du 26 juillet 2017

NOR A R M F 1 7 5 1 4 9 6 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 18000/DEF/CAB/SDBC/DDH/BMA du 12 septembre 2016 (BOC n° 58 du 29 décembre 2016, texte 6).

Référence de publication : BOC n° 34 du 17 août 2017, texte 6.

1. Le texte ci-après est abrogé :

- circulaire n° 18000/DEF/CAB/SDBC/DDH/BMA du 12 septembre 2016 relative aux conditions de proposition du personnel appartenant à l'armée active pour l'ordre national de la Légion d'honneur, la médaille militaire et l'ordre national du Mérite au titre du millésime 2017.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur des bureaux des cabinets,

Jean-Michel WROBLEWSKI.